



LES PLUS BEAUX
VILLAGES DE
WALLONIE

BELGIQUE

Les Plus Beaux Villages de Wallonie

DOSSIER DE CANDIDATURE

L'appellation « Les Plus Beaux Villages de Wallonie » est une marque déposée que seules les Communes ou Associations locales reçoivent le droit d'utiliser suite à une décision d'octroi de l'Assemblée Générale de notre association.

Le présent document définit l'ensemble des éléments devant figurer dans le dossier de candidature au label « Les Plus Beaux Villages de Wallonie » :

1. Identification
2. Etat des lieux
3. Développement et réflexions

Préalablement à l'évaluation de la candidature, une participation aux **frais d'expertise** de 250€ est demandée. Cette contribution sera versée au plus tard le jour du dépôt de la candidature.

Les Plus Beaux Villages de Wallonie
Rue Haute 7 B-5332 Crupet (Assesse)
+32 (0) 83 65 72 40
info@beauxvillages.be



Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales.



BEAUXVILLAGES.BE

1. IDENTIFICATION

- Village candidat

.....

- Administration Communale

.....

- Adresse

.....

.....

- Personne de contact

.....

- Tél. :

- Courriel :

- Bourgmestre

.....

- Candidature introduite par le Conseil communal en date du

.....

- Motivation de l'Administration communale

.....

2. ETAT DES LIEUX

La présentation sera accompagnée de documents photographiques et cartographiques (localisation, plan de secteur, cadastre...) ainsi que de références bibliographiques.

2.1 Présentation générale

- Situation et caractéristiques ;
- Données démographiques ;
- Aperçu historique.

2.2 Qualités territoriales

2.2.1 Qualités paysagères

- Paysage et silhouette villageoise, panoramas ;
- Typicités topographique et hydrographique ;
- Patrimoine naturel.

2.2.2 Qualités urbanistiques

- Parcours et séquences urbanistiques ;
- Aménagements des espace-rues, places, entrées de village ;
- Outils de gestion du territoire et documents d'orientation.

2.2.3 Qualités architecturales et patrimoniales

- Biens classés, bâti traditionnel et monumental, petit patrimoine et éléments symboliques ;
- Éventuellement, bâtiments d'architecture contemporaine d'intérêt.

2.3 Qualités touristiques

2.3.1 Accueil

- Accessibilité d'un lieu d'accueil-information du public ;
- Lieux festifs aménagés, couverts ou en plein air ;
- Gestion de la circulation et organisation du stationnement.

2.3.2 Offre touristique

- Offre d'hébergements et de loisirs intégrée au village ;
- Offre de commerces, métiers d'arts ou d'artisans, produits et/ou marché du terroir ;
- Autres sites ou activités touristiques d'intérêt à proximité ;
- Fréquentation touristique.

2.3.3 Valorisation

- Panneaux d'information et signalétique directionnelle ;
- Équipements : mobilier et éclairage publics, confort du piéton, etc. ;
- Circuits et itinérance : promenades pédestres et équestres, circuits vélos, etc.

2.3.4. Promotion

- Outils d'information et supports de promotion (papier ou numérique).

2.3.5. Événementiel

- Évènements ou manifestations à caractère permanent ou temporaire ;

2.3.6. Dynamique socio-économique et culturelle

- Vie associative et culturelle, école.

2.3.7 Folklore, coutumes, légendes et traditions

3. DEVELOPPEMENT ET REFLEXIONS

3.1. Développement

- Projets d'aménagements du village : espaces publics, PCDR, projets communaux, etc. ;
- Projets événementiels ou touristiques.

3.2 Analyse prospective

- Identification des équipements et services à améliorer ;
- Réflexions sur le développement futur du village.

Fait à, le

Le Directeur Général

Le Bourgmestre